

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 3 février 1906

No 25

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 385. — Les Quarante-Heures de la semaine, 385. — Apostolat de la Prière, 386. — Le devoir de la surveillance des parents, 387. — Quelques idées sur la prédication, 388. — Bilan géographique de l'année 1905, 394. — Bibliographie, 399. — L'estime des hommes, 400.

— ♦ —
Calendrier

— o —

4 DIM.	b	V apr. l'Épiph. S. André Corsini, évêque et confesseur. Sol. de la Purification. Bénédiction des cierges. (cl.) Messe de la Purification (bl.) <i>Kyr.</i> 2 cl. Cierges allumés à l'Évangile et depuis la consécration jusqu'à la communion. II Vêp. de la Purification, mém. du suiv., de S. André (II Vêp.) et du dim.
5 Lundi	r	Ste Agathe, vierge et martyre.
6 Mardi	b	S. Tite, évêque et confesseur.
7 Merc.	b	S. Romuald, abbé.
8 Jeudi	b	S. Jean de Matha, confesseur.
9 Vend.	b	S. Cyrille d'Alexandrie, évêque et docteur.
10 Samd.	b	Ste Scholastique, vierge.

— ♦ —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

5 février, Sainte-Marie de Beauce. — 7, Saint-Evariste. — 8, Cap-Santé. — 10, Couvent de Saint-Michel.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour février 1906 : *Les mères chrétiennes.*

Quel admirable rôle que celui de la mère ! Mais c'est la mère chrétienne qui en fait surtout resplendir le sublime rayonnement, car elle est ennoblie, purifiée, surnaturalisée par les vertus du christianisme.

La maternité est avant tout une vie de sacrifices, compensés, il est vrai, par d'indicibles consolations. Avec l'enfant apparaît la joie, mais aussi la souffrance. Il faut que celle-ci soit acceptée vaillamment, sans regret des plaisirs mondains incompatibles avec les austères devoirs de la maternité ; et ce'a aussi souvent qu'il plaira à Dieu d'élargir le cercle de la famille.

Dès que l'intelligence du cher petit être s'éveille, — et elle s'éveille plus tôt qu'on ne le croit, — commence le labeur crucifiant de l'éducation, crucifiant pour l'enfant dont les ébats sont contrariés, crucifiant surtout pour la mère, naturellement trop portée à tout permettre, sous prétexte qu'on aura plus tard le temps de gronder. Une mère qui n'a pas le courage de faire pleurer un enfant pour lui inculquer de bonnes habitudes, n'est pas une mère chrétienne. Que de larmes elle se réserve, à elle-même et à lui, pour plus tard !

Le jeune écolier commence à s'instruire. Que la mère, s'il se peut, s'instruise avec lui, surtout de ce qui regarde la religion, afin de conserver toujours la direction de son cœur et de sa vie.

Quand viendra pour lui l'âge de choisir une carrière, la mère chrétienne se reconnaît le droit de donner son avis, non celui de l'imposer, respectueuse des droits de Dieu.

Si son enfant fonde une nouvelle famille, elle sait bien que désormais il ne lui appartiendra plus exclusivement ; elle n'essaie pas, par une tendresse mal réglée, de l'accaparer, moins encore de le détacher de ses nouvelles affections, et, dans l'éducation de ses petits-enfants, de se substituer au père et à la mère. Savoir rester à sa place, en pareil cas, réclame souvent de l'héroïsme, mais c'est l'héroïsme que la vertu chrétienne demande à la mère.

Donc tendresse inlassable, mais énergie dans l'autorité; oubli de soi, mais amour surnaturel de l'enfant, sans idolâtrie de son corps, sans faiblesse pour ses défauts, voilà les vraies vertus maternelles. Seul le christianisme leur donnera tout leur rayonnement bienfaisant et apostolique, en enseignant à la mère comment on forme des âmes pour Dieu.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les mères apportent dans l'accomplissement de leur devoir l'héroïsme des vertus chrétiennes.

Résolution apostolique : Prier pour les mères, afin qu'elles, soient vraiment chrétiennes.

Le devoir de la surveillance

Dans l'un de ses derniers numéros, l'*Ave Maria* (Notre-Dame Indiana) déplore le manque de surveillance des parents sur leurs enfants, comme un péril presque national aux Etats-Unis. Les statistiques démontrent, par exemple, que, dans la seule ville de Saint-Louis, la police arrête chaque année environ dix mille garçons et filles âgés de moins de seize ans. Personne ne refusera d'admettre qu'il n'y aurait pas la moitié de ces arrestations d'enfants, si leurs pères et mères s'occupaient le moins du monde de remplir leur devoir de surveillance sur leurs fils et surtout leurs filles.

Le greffier de la Cour « juvénile », à Chicago, constate une alarmante augmentation du nombre de jeunes filles amenées au tribunal. Il signale les salles de danse comme l'occasion de la plupart de ces faits d'inconduite, et il a sans doute raison. Mais que dire de ces parents qui laissent à leurs fillettes toute liberté de fréquenter ces antichambres de la dépravation? Comment ne seraient-ils pas tenus pour responsables de ces déviations que font leurs enfants des sentiers de la vertu?

Dans notre pays, et même dans notre ville, les parents n'ont-

ils pas aussi des reproches à se faire sur la façon dont ils s'acquittent du grave devoir qu'ils ont de surveiller la conduite de leurs enfants ? Ici aussi, et dans les environs, il y a des salles de danse et des lieux d'amusements. N'y a-t-il pas des parents assez aveugles pour ne pas voir que la jeunesse y court des dangers très graves ?

Il est vrai que l'autorité des parents ne suffit pas toujours à empêcher leurs enfants de s'exposer à ces périls.

Notre confrère de l'Indiana fait remarquer que le mépris de l'autorité des parents est la note commune à beaucoup de jeunes gens des États-Unis ; que l'esprit d'indépendance se manifeste bien trop tôt chez les garçons et les fillettes, et que leur conscience s'inquiète assez peu d'observer le commandement divin qui ordonne d'« honorer son père et sa mère. »

Ce mal n'existe-t-il pas aussi chez nous ? Dans combien de nos familles la parole du père et de la mère suffit-elle pour entraîner la soumission et l'obéissance des enfants ?

Trop de parents ne veulent pas entendre, de la bouche de leurs pasteurs, que c'est dans le tout bas âge qu'il faut apprendre aux enfants à obéir sans défaillance. Il arrive trop souvent que ces pauvres pères et mères apprennent de la part de leurs enfants eux-mêmes, devenus plus âgés, que cet enseignement était fondé et sage. Malheureusement, il est alors bien difficile de reprendre une autorité qui n'a pas su s'exercer au moment favorable. C'est dès la première enfance que les parents se préparent pour plus tard la joie ou le chagrin que leur vaudra la conduite de leurs enfants.

Quelques idées sur la prédication

— o —

Soyez tranquilles. Elles ne sont pas de moi. C'est M. l'abbé G. de Pascal, un vieux *prêcheur*, qui les a exprimées dans la *Revue du Clergé français* du 15 septembre 1905 sous ce titre *La Prédication*. Essayons de les résumer.

Ce n'est pas un essai de *rhétorique sacrée*. Les bons livres abondent, et l'abbé de Pascal n'a pas l'intention « de mal refaire ce qui a été si bien fait par le P. Longhaye dans son ouvrage : *La Prédication*, et par le P. Monsabré dans son

petit livre, qui est d'un maître : *Avant — Pendant — Après la prédication.* » Son but est tout autre.

Que faut-il prêcher ? Comment faut-il prêcher ? C'est à ces deux questions pratiques qu'il veut répondre.

Que faut-il prêcher ? La Vérité, l'Évangile. D'accord : mais c'est une réponse trop générale. Il faut entrer dans les détails.

Dans quelque chaire que vous montiez, n'oubliez jamais l'essentiel. Le prédicateur est devant son auditoire. Il a pu faire le projet d'un beau discours, chercher dans de laborieuses méditations la preuve décisive, la démonstration qui entraîne, et tout-à-coup il s'aperçoit qu'il a oublié l'essentiel. Il est placé en face de l'auditoire qu'il s'est créé dans le silence de son cabinet ; il n'a pas puisé à l'auditoire réel qui est là et qui attend !

Ici, une anecdote de la vie de Massillon, dédiée à ceux qui sont en quête de sujets extraordinaires. « Un jour, on lui amena une jeune fille qui effrayait ses religieuses maîtresses par sa curiosité, par ses objections, et par une sorte d'incrédulité précoce. L'illustre évêque causa pendant quelque temps avec l'enfant, et puis comme on lui demandait : « Quel livre faut-il lui donner à lire ? — Achetez-lui, repartit Massillon, un catéchisme de deux sols. »

Ce qu'il faut aux femmes élégantes, aux hommes du monde qui se piquent d'esprit, et même aux savants authentiques, tout comme à nos braves paysans, c'est « un catéchisme de deux sols. »

Distinguons d'abord entre la prédication *paroissiale*, pastorale, et la prédication extraordinaire, exceptionnelle, celle des retraites.

A la première appartient, en vertu d'un devoir très strict, d'instruire les fidèles d'une façon régulière.

Le Concile de Trente déclare que cet enseignement doit porter avant tout sur « ce qu'il est nécessaire à tous de savoir pour le salut. » Fondements de la foi, mystères de la religion, nécessité et forme de la prière, etc., etc., voilà les éléments premiers qu'il faut sans cesse répéter avec une insistance que rien ne lasse.

« Peut-on appeler prédication, enseignement, instruction, une suite d'airs plus ou moins incohérents, peu à leur place dans une chaire chrétienne, ou, ce qui est pis, des reproches amers, des accusations véhémentes, qui sait ? des invectives contre

telle ou telle partie de l'auditoire, quand ce n'est pas — comble d'excès — contre des personnes déterminées?...»

La prédication paroissiale, en même temps qu'elle est la plus nécessaire, est à bien des égards, la plus facile «... Pendant des années et des années, monter en chaire chaque dimanche, dans la même église, devant le même auditoire, le saisir, l'intéresser, l'instruire, c'est là, pour moi, une œuvre de grand mérite et qui demande un travail sérieux.» D'un autre côté, seul, le curé peut enseigner avec cette autorité simple et familière que ne peut avoir un prédicateur de passage.

Le pasteur doit-il se désintéresser de ces questions brûlantes et partout à l'ordre du jour et ne pas enseigner, à ce sujet, l'occasion échéant, la vérité? Le prêtre, tout en ayant bien soin de s'élever au-dessus des *contingences*, de tous les partis, a le droit, même le devoir de dire son mot sur les problèmes dans lesquels sont engagés les plus hauts côtés de la vie morale de l'homme. « Au fond, toute question politique, au sens élevé du mot, et toute question sociale est une question morale... »

Le curé a besoin alors de beaucoup de tact. Gare aux attaques personnelles! Il pourra suivre dans ses instructions, selon les recommandations les plus formelles de ceux qui ont autorité dans l'Eglise, l'ordre tracé par le *Catéchisme du Concile de Trente*. Dans « les matières traitées par ce livre admirable il rencontrera, au fur et à mesure, les questions les plus actuelles et les plus vivantes. » Voilà le *manuel-type* de l'enseignement théologique et catéchistique.

Prenons, par exemple, la question de la foi, de sa nature, de sa portée, de sa nécessité, de ses rapports avec la raison — question si actuelle de nos jours à cause des nombreuses attaques dont la foi est l'objet de la part d'une partie considérable de la presse contemporaine. — On trouvera les éléments féconds d'une série d'instructions très nourries et très opportunes sur ce sujet dans les deux ou trois pages de commentaires que le *Catéchisme* du Concile consacre au premier mot du symbole: *Credo*.

A propos du septième précepte: *furtum non facies*, le *Catéchisme* pose les fondements de la propriété et en établit non seulement les devoirs, mais encore « les saintes servitudes. »

Ainsi, « voleur, celui qui ne paie pas à l'ouvrier son salaire, et voleur l'ouvrier qui gâche l'ouvrage ; voleur, l'usurier . . . ; voleur le juge vénal ; voleur, le monopoleur et l'accapareur qui par ses agissements fait enchérir le prix des denrées alimentaires . . . etc., . . . etc . . . »

Sera-t-il embarrassé pour donner au peuple un enseignement aussi nécessaire que pratique, celui qui voudra joindre à ces principes les leçons que nous ont données sur tous ces sujets, depuis cinquante ans surtout, les Souverains Pontifes dans leurs Encycliques ?

La paroisse qui entendrait un tel enseignement d'une façon continue, « en même temps qu'elle serait instruite de sa religion et de ses devoirs, serait par là même puissamment protégée contre les sophismes et les séductions des erreurs ambiantes. »

A cette prédication pastorale se joint accessoirement ce qu'on peut appeler la prédication exceptionnelle et extraordinaire.

Personne ne contestera l'utilité, la nécessité relative même, d'ordres prédicants, de compagnies apostoliques. Les fils de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace et de saint Vincent de Paul, entre autres, « rendent à l'Eglise des services incomparables et procurent aux fidèles le bienfait d'une parole dont la nouveauté et l'ardeur secouent la torpeur d'âmes trop languissantes. »

La parole d'un bon missionnaire ne portera toutefois de grands fruits qu'à une condition : il faut que la paroisse où il prêche ait déjà été cultivée et continue à l'être. « Au missionnaire de renouveler, d'accentuer, d'intensifier, si je puis ainsi parler, l'action du pasteur ordinaire ; à celui-ci de préparer, de soutenir, de perpétuer l'action du missionnaire. »

Le prédicateur de station ne peut pas, en quelques instructions, faire tout un cours de religion. Il y a évidemment un choix à faire.

Il est bon qu'il expose souvent et d'une manière précise les principaux dogmes de notre foi. « La réponse à nos objections, disait Mgr Gay, la solution de nos difficultés les plus graves se trouve souvent dans la simple exposition de cette harmonie divine et humaine qui se nomme le christianisme ! »

Que dans certains cas spéciaux, et devant certains auditoires particuliers, on cherche à réfuter *ex professo* les objections courantes de l'impiété, c'est bien ; mais qu'on y prenne garde, ce genre de conférences dites *scientifiques* est exceptionnel. Ceux-là même qui s'y sont livrés avec le plus de succès, l'ont complété par des retraites à la *missionnaire*. Au fond, l'ensemble des discours de l'un des plus illustres conférenciers français n'est pas autre chose qu'un grand et substantiel catéchisme.

Décidément, il faut toujours en revenir au « catéchisme de deux sols » dont parlait Massillon, et c'est lui qu'il faut prêcher aussi bien dans les cathédrales que dans les plus modestes églises de campagne.

Comment faut-il prêcher ?

Pour que la fréquence de la prédication pastorale ne fatigue pas trop l'attention des auditeurs, il est nécessaire d'user de certaines industries. L'abbé de Pascal en signale deux : choix du temps de la prédication, et brièveté de la prédication.

Nous passerons vite sur la première. Il s'agit surtout des habitués de la messe basse, auquel il faut, autant que possible, une instruction, et de la prédication qu'on pourrait faire, dans certains endroits, aux offices de l'après-midi.

La prédication ne peut être fréquente qu'à condition d'être brève. La brièveté des homélies de saint Jean Chrysostome et des sermons de saint Augustin est frappante. Il est vrai qu'au XVII^e siècle les sermons de Bossuet et ceux de Bourdaloue étaient loin d'être aussi courts. La mentalité des auditeurs auxquels s'adressaient ces illustres orateurs était bien différente de la nôtre.

A part certaines circonstances exceptionnelles, « les auditoires de nos jours exigent une parole rapide, aisée, et qui leur dise beaucoup de choses en peu de temps ». Prenons garde de leur dire très peu de choses en un très long temps ?

Mais qu'on y fasse bien attention : pour renfermer une instruction claire et substantielle dans un discours de vingt à trente minutes, il faut avoir la maîtrise de son sujet ; pour ne pas donner à l'auditoire l'impression d'un orateur au cerveau vide, besoin est d'un travail assidu et opiniâtre qui permette de s'assimiler la vérité à prêcher.

A la brièveté il faut joindre la simplicité. Gare aux raison-

nements abstraits et compliqués ! Défions-nous des amas de citations latines ou autres, empruntées pêle-mêle aux philosophes, aux savants, aux auteurs profanes !

Pas de simplicité sans clarté. On obéirait à une triste inspiration si l'on cherchait à faire parade en chaire d'une profonde connaissance de la langue de l'École et si l'on enveloppait la parole dans un nuage d'abstractions. « Quel savant ! » diraient les badauds, pendant que les esprits droits seraient rebutés et que les âmes honnêtes s'indigneraient à bon droit.

C'est manquer à la simplicité que d'avoir recours à la littérature surannée. C'est ce qu'on trouve pourtant dans le sermon de certains prédicateurs. « Termes généraux et vagues, périphrases consacrées, usées plutôt, et dont la répétition abstraite prête à sourire ; ton languissant ou solennel à faux ; peu d'objets précis pour l'intelligence ; pour l'imagination, quelques oripeaux fanés, quelques fleurs peintes ; pour le cœur, des mouvements ? — non, mais un nombre décent de figures de rhétorique. Rien n'accuse l'homme, rien ne sort de l'âme : ils ont manifestement cherché ailleurs ». (1)

D'autres tendent à donner à leur prédication une teinte moderne : ils ont lu Chateaubriand, Lamennais, Lacordaire, les plus illustres romanciers de notre temps : Bourget, Vogüé, Prévost ; « et, en les entendant, il n'est pas impossible de reconnaître ça et là des réminiscences et des périphrases de ces illustres écrivains souvent délustrées et mal assorties. »

Craignons, par-dessus tout, de composer notre langage avec les dernières locutions en vogue dans le but de nous faire actuels !

« Arrière l'ambition de littérature. » Veillons à la correction de notre langage comme nous veillons à la dignité de notre tenue sacerdotale. Voilà tout. « Notre âme fera le reste. »

Le *naturel* fait trop souvent défaut dans la chaire chrétienne. Sachons avoir toujours ce vrai ton de la chaire, que définit si bien le P. Monsabré : « Ton naturel d'une conversation haute, animée, aisée, à longue portée, dans laquelle vous vous appliquerez, malgré les efforts que commandent un vaste local et un auditoire nombreux, à observer les règles du phrasé, de la

(1) Le P. Longhayé, *La Prédication*.

modulation et de l'accentuation... Ne le confondez pas, je vous prie, avec cette cantilène plaintive qui se meut entre trois ou quatre notes, relève légèrement la voix au milieu des phrases, et la laisse tomber d'un ton pleurant sur les finales. Assez longtemps cette récitation lamentable a été considérée comme le ton réservé à la chaire chrétienne.»

La parole simple, claire et naturelle, animée d'une conviction profonde, deviendra facilement vivante. On a dit : mettre une pensée dans une parole, et dans une pensée une âme émue. N'oublions jamais cette belle parole de Lacordaire : « L'éloquence est le son que rend une âme passionnée. » Celui qui a la sainte passion de la vérité et des âmes est toujours assez éloquent malgré les infirmités naturelles auxquelles peut être sujette sa parole.

C'est le mot de la fin.

A. H., ptre

Bilan géographique de l'année 1905

(Suite.)

— o —

JAPON. — En résumé, bien que les Japonais vainqueurs n'aient pas obtenu les trois milliards qu'ils réclamaient comme indemnité de guerre, ni la cession des navires russes réfugiés en pays neutres, ni la totalité de l'île Sakhaline, le résultat sommaire n'en est pas moins considérable. Tout ce que la Russie perd en influence dans l'Extrême-Orient, en Chine notamment, le Japon le gagne ; il obtient en outre la possession de Port-Arthur, celle de l'île Sakhaline, mal peuplée, mais riche en minerais et charbon ; les pêcheries abondantes s'étendant jusqu'au détroit de Béring, ce qui augmentera d'autant ses ressources alimentaires ; enfin l'hégémonie absolue sur la Corée, objet primordial de la guerre. Tel est le bilan matériel de la victoire des Nippons.

Il faut ajouter l'avantage d'être accepté désormais dans le concert des grandes puissances mondiales, qui, se feront représenter par des ambassadeurs à Tokio, et enfin le renouvellement du traité anglo-japonais de 1902, qui de simplement défensif jusqu'ici, est devenu le 12 août dernier un véritable traité d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre.

Traité anglo-japonais. — En effet, ce traité dit en substance que le but cherché est : 1° la consolidation de la paix générale dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde ; 2° la préservation de l'intégrité de l'empire chinois et l'égalité des droits commerciaux pour toutes les puissances ; ce qui est l'application du principe de la porte ouverte ; 3° la défense réciproque des possessions territoriales et des intérêts spéciaux de l'Angleterre dans l'Inde et ceux du Japon en Corée, et dans les contrées limitrophes.

Si l'une des deux nations est attaquée dans ses possessions ou dans ses « intérêts », mot très élastique, l'autre doit la secourir avec toutes ses ressources militaires et navales, jusqu'à la conclusion de la paix. Ce traité formel, d'une part, garantit donc le Japon contre tout retour offensif de la Russie ; d'autre part, il couvre toutes les possessions de l'Angleterre aux Indes, voire même ses visées au Thibet, en Afghanistan et en Perse, car il y est dit que la Grande-Bretagne « acquiert le droit de prendre à proximité des frontières de l'Inde telle mesure qu'elle jugera nécessaire ». Or, l'empire des Indes touche à toutes les autres puissances asiatiques, hormis le Japon et l'empire turc.

En d'autres termes, c'est le *statu quo dans toute l'Asie*, imposé par le traité du 12 août, lequel est contracté pour dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 1915 ; il est rédigé dans des termes tels que les autres puissances coloniales en Asie sont même conviées à le souscrire dans leur propre intérêt.

Quoi qu'il en soit, le traité de Portsmouth ne fut pas accepté sans protestation de la population japonaise, et il y eut des émeutes à Tokio, où le parti militaire eût préféré la continuation de la guerre pour réduire davantage encore son ennemi. Maintenant, le calme est rétabli.

Le mikado a reçu avec les plus grands honneurs un envoyé de Pie X chargé de le remercier pour la protection et la liberté accordées dans l'empire à l'expansion du catholicisme, qui y fait de grands progrès.

CORÉE. — Cet Etat, dont le Japon s'est engagé, par le *traité du 17 novembre 1905*, à respecter la forme monarchique et les souverains nationaux, n'en est pas moins devenu comme une extension de l'empire du « Soleil Levant ». Le *résident* du mikado à Séoul remplace le gouvernement coréen pour les

relations diplomatiques et consulaires, tandis que la direction de toutes les branches de l'administration : civile, militaire, maritime, financière, des chemins de fer, etc., passe aux mains des agents japonais. Ceux-ci en feront une colonie pour y déverser leur surabondance de population et ils en exploiteront les ressources naturelles plus activement que ne pourraient le faire les Coréens, peuple doux, mais ignorant, sans énergie et sans initiative. Déjà Séoul, la capitale, qui compte 200 000 habitants, est reliée par chemin de fer avec Fousan, au Sud-Est, et avec le Yalou, limite de la Mandchourie, au Nord-Ouest.

Du chef de cette annexion déguisée, l'empire japonais atteint une population totale de 60 millions de sujets sur une superficie territoriale de 700 000 kilomètres carrés, dont 220 000 pour la Corée et 35 000 seulement pour la moitié de l'île *Sakhaline*.

Cette île, que le Japon avait troquée en 1875 contre les îles Kouriles, est remarquable par sa forme allongée, sa situation parallèle au littoral sibérien, qu'elle touche presque en face de l'embouchure de l'Amour. Bien qu'à peu près déserte, car elle ne compte que 70 000 habitants, elle est riche en forêts, en mines, en charbon et aussi en *pêcheries*, car elle jouit de l'influence des eaux chaudes du Kurro-Siwo ou « Courant noir », qui du Japon se dirige vers l'Alaska.

EMPIRE CHINOIS. — Ce vaste et antique « Empire du Milieu », peuplée de 400 millions d'âmes sur une superficie plus étendue que l'Europe (11 millions de kilomètres carrés), s'est tenu immobile et comme indifférent en présence de cette lutte géante qui avait cependant une partie de son propre territoire pour enjeu. Aussi bien en a-t-il retiré le plus grand profit, car le voilà — pour un temps du moins — dégagé par le traité anglo-japonais de toute inquiétude au sujet de son intégrité, et le régime de la « porte ouverte » à tous les commerces rend presque nulles les *concessions à bail* accordées aux Allemands à Kiao-tchéou, aux Français à Kwouang-tchéou, aux Anglais à Waï-heï-Wei.

On ne peut pas en dire tout à fait autant de la Mandchourie, qui, bien que restituée de droit à la Chine, n'en reste pas moins occupée par les Japonais et les Russes, qui disposent des voies ferrées, ceux-ci au Nord, ceux-là au Sud.

D'autre part, la *Mongolie* et la *Tartarie* échappent à la con-

voitise moscovite, et le *Tibet* lui-même, bien que placé virtuellement sous la surveillance britannique depuis l'an dernier, reste sous l'administration chinoise, qui a nommé le nouveau grand lama de Lhassa, après la fuite de son prédécesseur.

L'occupation de Pékin et de Tien-tsin par les gardes militaires des légations européennes établies lors de la guerre des Boxers, en 1900, va prendre fin et, de plus, l'Allemagne retire ses troupes du Changtoug.

La construction des chemins de fer se continue et la ligne franco-belge de Pékin à Han-kow est en activité; mais les Chinois, qui ont repris aux Américains la concession d'Hankow à Canton, semblent essayer de se passer sinon des ingénieurs européens, du moins de nos financiers, afin de rester propriétaires aussi bien des chemins de fer que des exploitations minières, des usines, etc. On sait, du reste, que de nombreux étudiants chinois fréquentent en ce moment les Universités de l'Europe, notamment celles de la Belgique, dont le caractère neutre leur inspire plus de confiance.

La « Chine aux Chinois », telle serait la tendance actuelle dans l'empire, et une Commission est nommée pour y instituer sur une large échelle les procédés administratifs, parlementaires, financiers et industriels des Européens. A noter aussi l'initiative des commerçants chinois, qui, pour se venger des lois prohibant aux Etats-Unis l'immigration des coolies, ont riposté en « boycottant » chez eux les marchandises américaines d'une façon tellement sérieuse que le gouvernement de Washington a dû protester.

Autre signe des temps nouveaux. *Le costume national* tend à se modifier. A l'exemple des Japonais et aussi des jeunes Chinois qui étudient en Europe, les dignitaires, les mandarins, les vice-rois même du Céleste Empire ont pris goût au costume européen, et il peut se faire que dans un avenir peu éloigné nous soyons privés de revoir les bonnets à rebords, les longues queues postiches, les robes de soie jaune et les sandales si moelleuses, cet ensemble pittoresque qui donnait au costume chinois une marque si originale.

Une réforme plus sérieuse, ce serait l'octroi d'une Constitution que la Cour de Pékin accorderait à ses sujets. Déjà une mission chinoise nommée pour examiner en Europe les

divers modes de gouvernement, vient d'arriver à Londres.

INDO-CHINE. — Les cinq colonies françaises : Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge et Laos, peuplées de 20 à 25 millions d'indigènes, sont généralement florissantes. Leur commerce s'est élevé en 1904 à 340 millions de francs. Leurs finances se soldent par un boni, chose rare dans les possessions de la France. Toutefois, les indigènes se plaignent des procédés vexatoires de l'administration supérieure, qui tend à monopoliser certains produits, tels que l'alcool et le sel, à grever même la pêche et surtout à substituer le régime français de centralisation excessive à l'ancien régime des coutumes locales.

Par suite du traité de délimitation du 13 février, la France a restitué au Siam le port de *Chantaboun*, au Sud-Ouest, en obtenant par contre la baie et la ville de *Krat*, avec les îles côtières, ainsi que les districts de *Khône* et de *Bassac*, sur le Mékong. La zone neutre de 25 kilomètres, tracée il y a dix ans le long de la rive droite de ce fleuve au profit de la France, n'existe plus, sauf dans la région Nord-Ouest de *Louang-Pra-bang*. Le Laos occidental, rive droite du Mékong, retourne à l'administration siamoise, tout en restant zone d'influence exclusive de la France, qui seule a le droit d'intervenir dans la formation de l'armée, la construction des chemins de fer, etc.

Rien de nouveau à signaler pour le royaume de Siam, qui continue à prospérer sous le régime de neutralité vis-à-vis de ses deux voisins, ni pour *Singapore*, le *Malacca*, et la *Birmanie anglaise*, rattachés administrativement à l'empire des Indes.

EMPIRE ANGLO-INDIEN. — L'Inde a vu remplacer par lord Minto son vice-roi lord Curzon, qui, pendant une administration habile et pacifique de six années, a su se concilier les indigènes en rehaussant la dignité de leurs princes ou rajahs ; il a fortifié la situation politique de l'empire dans ses rapports avec la Chine au Tibet, où il a établi la prépondérance anglaise, et vers lequel il a acquis le passage par le Sékkim, entre le Népal et le Boutan ; avec la France au Siam, par le traité sus-indiqué ; avec l'Afghanistan, dont il a fêté à Calcutta l'héritier du trône ; avec la Perse, qu'il a amenée à une nouvelle délimitation au Séistan.

Contre toute éventualité d'une guerre avec la Russie, il s'était servi de lord Kitchener, le vainqueur de Kartoum et du Transvaal, pour réorganiser l'armée des Indes et la concentrer surtout dans les provinces-frontières du Nord-Ouest. Il s'agit là de défendre les deux passages principaux dans les hauts monts Soliman-koh (5 000 m.): le *col du Khayber*, situé entre Peichawer et Kaboul, et celui de *Bolan*, qui conduit à Ketta et à Kandahar. D'importants chemins de fer de montagnes desservent ces deux positions stratégiques, qu'ils relient entre elles.

(A suivre.)

FR. ALEXIS-M. G.

Bibliographie

— L'ALMANACH DES CERCLES AGRICOLES, 1906, est publié par la Compagnie J.-B. Rolland & Fils, Montréal.

Il contient, outre le calendrier ordinaire des autres almanachs, des conseils agricoles pour chaque mois, des articles sur la culture du sol, des notions sur l'horticulture, l'hygiène ainsi que des recettes sur l'économie domestique.

Cet almanach est en vente chez tous les principaux libraires, à 10 cts.

— CALENDRIER DE LA PUISSANCE DU CANADA, 1906. Ce calendrier contient une liste complète de la hiérarchie ecclésiastique, ainsi que le nom de tous les curés des différents diocèses de la Puissance.

Il est aussi en vente chez tous les principaux libraires, à 5 cts chacun.

— *The Catholic Standard and Times Almanac for 1906.*

Le *Catholic Standard and Times* est un excellent journal hebdomadaire de Philadelphie, Pa. (211 South Sixth Street), que nous lisons toujours avec intérêt. C'est lui qui publie l'intéressant Almanach dont il est ici question, et qui contient 64 pages en petit texte. Naturellement, le diocèse de Philadelphie a la grande part dans les articles qu'il contient; mais

on y trouve aussi beaucoup de matières d'un intérêt général pour les catholiques. Parmi ces derniers sujets, nous signalerons particulièrement les témoignages de chefs et de journaux protestants en faveur de l'éducation religieuse des enfants.

— JERUSALEM.— ROME, ATHENES, CONSTANTINOPLE, DAMAS, LE CAIRE.

Le XIV^e Pèlerinage organisé sous le patronage de saint Louis, partira pour Jérusalem le 15 mars 1906 et rentrera le 25 avril.

Les pèlerins auront, comme en 1901, le bonheur de prendre part aux exercices religieux de la Semaine Sainte à Jérusalem. — Le Jeudi-Saint ils seront au Cénacle ; — Le Vendredi-Saint, au Calvaire ; — le jour de Pâques, ils participeront aux cérémonies imposantes du Saint-Sépulcre. Leur but sera, non seulement d'aller prier pour eux-mêmes et pour leurs familles, mais aussi pour l'Eglise et pour la France. Tous reviendront réconfortés par ce saint voyage pour accomplir fidèlement leur devoir d'électeur.

L'Itinéraire comprendra tous les Lieux-Saints de Palestine. — En plus on visitera, en allant, Naples, — Constantinople, Athènes, — Beyrouth et Damas.

Au retour, le navire aura un arrêt en Egypte pour permettre d'aller au Caire. Un certain nombre de pèlerins pourront aussi aller à Rome et s'embarquer à Naples.

Demander le programme détaillé à M. l'abbé POULARD, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIV^e.

L'estime des hommes

Le Curé d'Ars reçut un jour une lettre dans laquelle on le traitait de scélérat, d'hypocrite ; il sourit et resta calme. Quelques heures après il en reçut une autre où on l'appelait un saint, où on lui demandait des prières pour un miracle. Il sourit encore et dit : « *Voyez comme il faut peu se fier à l'estime des hommes !* Une lettre, ce matin, me chargeait d'injures ; une autre, ce soir, m'accable de compliments. Ni celle de ce matin ne m'a rendu plus mauvais, ni celle de ce soir meilleur. Que c'est peu de chose que l'estime des hommes ! »